

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Délibération n° CC-2025-087



L'an deux mille vingt-cinq

Le vingt-trois septembre à dix-neuf heures

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Salle Valéry Giscard d'Estaing à Mornant, sous la présidence de Monsieur Renaud PFEFFER.

Date de convocation : 17 septembre 2025

Nombre de membres :

En exercice 37

Présents 26

Votes 34

PRESENTS :

Renaud PFEFFER, Yves GOUGNE, Marc COSTE, Fabien BREUZIN, Isabelle BROUILLET, Christian FROMONT, Jean-Pierre CID, Arnaud SAVOIE, Olivier BIAGGI, Pascal OUTREBON, Luc CHAVASSIEUX, Françoise TRIBOLLET, Charles JULLIAN, Caroline DOMPNIER DU CASTEL, François PINGON, Jean-Luc BONNAFOUS, Anne RIBERON, Anik BLANC, Pascale CHAPOT, Patrick BERRET, Pascale DANIEL, Christèle CROZIER, Cyprien POUZARGUE, Gérard MAGNET, Anne-Sophie DEVAUX, Bernard CHATAIN

ABSENTS / EXCUSES :

Loïc BIOT, Véronique MERLE, Raphaëlle GUERIAUD

PROCURATIONS :

Magali BACLE donne procuration à Fabien BREUZIN
Stéphanie NICOLAY donne procuration à François PINGON
Bruno FERRET donne procuration à Anne RIBERON
Denis LANCHON donne procuration à Jean-Pierre CID
Marilyne SEON donne procuration à Olivier BIAGGI
Thierry BADEL donne procuration à Charles JULLIAN
Hélène DESTANDAU donne procuration à Cyprien POUZARGUE
Séverine SICHE-CHOL donne procuration à Françoise TRIBOLLET

SECRETAIRE DE SEANCE : Bernard CHATAIN

AGRICULTURE

Approbation d'un
partenariat avec
Agribio pour
accompagner les
agriculteurs à
maintenir la qualité
des sols face à
l'évolution climatique

Rapporteur : Madame Isabelle BROUILLET, Vice-Présidente déléguée à l'Agriculture

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays Mornantais validés par arrêté préfectoral n° 69-2024-09-24-00001 du 24 septembre 2024 et notamment sa compétence en matière de protection et mise en valeur de l'environnement,

Vu le régime cadre exempté de notification SA.109081 relatif aux aides aux services de conseil dans le secteur agricole pour la période 2023-2029,

Vu l'avis favorable de la Commission d'Instruction « Aménagement du territoire et Transition écologique » réunie le 10 septembre 2025,

La Communauté de Communes intervient depuis plus de dix ans pour maintenir et développer une agriculture génératrice d'emplois et de produits agricoles de qualité, qui concourt par ailleurs à maintenir un aménagement équilibré du territoire et à façonner des paysages remarquables.



Pour rappel, la Copamo soutient les exploitations à 3 niveaux :

- L'agriculture / territoire : protection du foncier agricole et intervention foncière, paragrêle, soutien à l'optimisation du réseau irrigation, service météo, ...
- Les exploitations : aide financière à l'adaptation au changement climatique, aide à la remobilisation des friches, aide à la plantation de haies, collecte des plastiques agricoles, ...
- Les agriculteurs : aide à la transmission, aide exceptionnelle gel...

Agribio Rhône et Loire accompagne les agriculteurs et agricultrices de la Copamo autour des questions de fertilité et de santé des sols. L'association a été retenue dans le cadre d'un appel à projets de l'Ademe, pour réaliser l'appui des agriculteurs face au changement climatique.

4 fermes situées sur les communes d'Orliénas, Rontalon et Mornant ont souhaité bénéficier du dispositif « santé des sols et climat ». Ce sont deux exploitations de maraichage et deux de grandes cultures.

Cet accompagnement comprend un diagnostic détaillé de l'état des sols abordant les problématiques de fertilité, stockage de carbone et résilience au changement climatique, via les thématiques santé des sols : eau, structure, matière organique, activité biologique... Des analyses de sols sont comprises dans cet état des lieux.

Ce diagnostic permettra la rédaction d'un plan d'actions pour améliorer les pratiques de la ferme dans un souci de résilience au changement climatique sur cinq ans.

Un suivi est réalisé par Agribio en année 2 et 3. Une évaluation de l'impact économique du plan d'action sera réalisée.

Le coût d'un accompagnement approfondi (4 jours + les analyses de sol) est de 3 350 € HT par exploitation.

Le plan de financement est le suivant :

- Ademe : 2 475 € HT
- Agriculteur : 275 € HT
- Copamo : 600 € HT

Ainsi, pour 4 exploitations le coût pour la Copamo sera de 2 880 € TTC.

Le bilan de cette action sera partagé le plus largement possible, les actions pouvant être reproduites dans les autres exploitations du territoire.

Où l'exposé de son rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

Certifié exécutoire

Transmis en
Préfecture le 26 SEP. 2025

Notifié ou publié
le 26 SEP. 2025

APPROUVE la participation de la Copamo au financement d'un accompagnement « santé des sols et climat » de 4 exploitations pour un montant de 2 880 € TTC, réalisé par Agribio,

Envoyé en préfecture le 26/09/2025

Reçu en préfecture le 26/09/2025

Publié le

ID : 069-246900740-20250923-CC_2025_087-DE



Le Président

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président ou d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Lyon, 184 rue Duguesclin 69003 Lyon / www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois suivant sa publication

DONNE délégation au Président ou son délégataire pour signer toutes les pièces afférentes.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme.

PUBLIE LE 26 SEPTEMBRE 2025
RENAUD PFEFFER, PRESIDENT



Le Président,
Renaud PFEFFER